

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE MEUBLES DU QUÉBEC
OBJET : ASSURANCE CYBERRISQUES

Chers Membres,

Plusieurs d'entre vous êtes familiers avec l'évolution récente des risques liés à la sécurité de vos réseaux informatiques. L'année 2018 fut une année marquante pour le nombre d'événements d'hameçonnage, de demandes d'extorsion, de fraudes et d'autres formes d'attaques informatiques. À ces événements relativement médiatisés s'ajoutent les pertes de revenus résultants de simples erreurs humaines liées à la programmation, la maintenance et l'opération d'équipements automatisés.

Il devient de plus en plus évident qu'un portefeuille d'assurance doit tenir compte de cette nouvelle réalité. Alors qu'historiquement, toute entreprise se faisait un devoir d'assurer ses biens tangibles (bâtiments, équipements, inventaires et autres), la nouvelle donne incite maintenant plusieurs manufacturiers à assurer leurs actifs intangibles (données, réseaux informatiques).

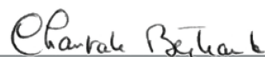
Dans l'éventualité où vos systèmes devenaient inopérants en raison d'une attaque informatique, une assurance cyberrisques permettrait, entre autres, de vous indemniser pour :

- 1) Les frais des firmes de sécurité informatique qui enquêteront pour découvrir la source de la brèche de sécurité et qui tenteront de rétablir votre système;
- 2) La négociation avec les « *hackers* », ainsi que le paiement d'une éventuelle rançon (souvent en bitcoins) permettant de retrouver vos données;
- 3) Les frais d'opérations supplémentaires que vous supporterez afin de poursuivre, en tout ou en partie, votre production;
- 4) L'interruption d'affaires et la perte de revenus qui en résulte, pendant que votre système informatique est hors d'usage;
- 5) Les pertes monétaires découlant de fraudes touchant vos comptes bancaires (informatique, transfert bancaire, ingénierie sociale).

Plus encore, en cas d'attaque informatique, une entreprise bien assurée peut compter sur le support constant et l'expertise de son assureur et de ses fournisseurs en sécurité informatique. L'assureur et ses fournisseurs (firmes de sécurité informatique, avocats, firmes de communication, firmes de suivi de crédit, etc.) s'impliquent dès la découverte d'une brèche de sécurité et demeurent à vos côtés jusqu'à ce que vos opérations aient repris leur rythme normal.

Chez EgR, nous avons construit une grande expertise dans la gestion de portefeuille d'assurance comprenant une dimension d'assurance cyberrisques. Nous avons d'ailleurs déjà approché quelques assureurs aptes à fournir un produit adapté à votre réalité. Nous joignons à ce mémo un questionnaire simplifié, à compléter, afin que nous puissions vous présenter les modalités d'une couverture de cyberrisques.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou commentaire. Il nous fera plaisir de vous répondre et de vous supporter.



Chantale Bertrand, C.d'A.A., RIBO(Ontario)
Courtier en assurance de dommages des entreprises

T 418.781.2032 cbertrand@egr.ca



Véronique Savoie
Courtier en assurance de dommages des entreprises

T 418.780.3549 vsavoie@egr.ca